



Quelle est la différence entre un comité de direction et un comité consultatif ?

15 novembre 2022, 14:37

Peter Verhasselt

Une croissance rapide nécessite une activité d'encadrement exercée avec compétence. A plus forte raison dans le cas des 'scale-up' et de leur équipe de fondateurs. Le management d'une entreprise numérique en phase d'expansion peut se faire aider par un comité de direction ou par un comité consultatif.

La mise en place d'un conseil (ou comité) consultatif – première étape vers une organisation plus mature – présente trois avantages pour l'équipe de management : le comité consultatif est une structure de conseils aux côtés de l'équipe opérationnelle ; il sert de métronome qui cadence le rythme des activités dans l'entreprise; et il focalise sur un nombre limité de sujets traités pendant les réunions du directoire.

Les avis formulés par un comité consultatif portent le plus souvent sur des aspects spécifiques de la croissance de l'entreprise et sur le rôle des entrepreneurs, tandis que les avis formulés par le comité de direction portent sur un large éventail de thèmes concernant l'entreprise en tant qu'entité juridique. Autrement dit, un comité consultatif focalise davantage sur la croissance et l'accélération du développement de l'entreprise. Nous passons ci-après en revue les autres différences entre les deux formes d'assistance mis à la disposition de l'équipe de management.

Caractère contraignant

Un comité consultatif est un panel externe réunissant des experts chargés de conseiller la direction. Les avis formulés par ces experts n'ont aucun caractère contraignant. Le comité consultatif est un groupe informel. Les formalités et tâches administratives inhérentes au comité consultatif sont limitées.

Il en va tout autrement pour le comité de direction (Conseil d'administration), puisqu'il s'agit en l'occurrence de l'organe suprême de direction de l'entreprise. Le comité de direction (Conseil d'administration) supervise l'équipe de management. Les membres du Conseil d'administration ont un droit de vote et le pouvoir d'imposer des changements dans l'entreprise.

Responsabilité

Cette différence a une incidence sur la responsabilité. Le degré de responsabilité d'un comité de direction (Conseil d'administration) est nettement plus élevé que celui d'un comité consultatif. Le comité de direction assume la responsabilité des erreurs de décision. Il n'en va pas de même le comité consultatif, dont les conseils sont apportés sans engagement.

Motivation des membres

Un comité de direction (Conseil d'administration) est la structure d'encadrement de l'entreprise (personnalité juridique). D'une manière générale, les membres du Conseil d'administration sont directement intéressés au succès de l'entreprise, par exemple, en tant qu'investisseur.

Le comité consultatif, pour sa part, vise à aider l'équipe de management ou l'équipe des fondateurs, les créateurs de l'entreprise. Un comité consultatif réunit des experts externes qui ne sont pas directement intéressés au succès de l'entreprise. Le rôle qu'ils assument est d'épauler les entrepreneurs dans leur projet.

Coûts

Les coûts d'un comité consultatif sont d'un tout autre ordre de grandeur, ils sont beaucoup moins élevés. Par exemple, aucune prime d'assurance pour couvrir la responsabilité d'entreprise. Les jetons de présence sont limités, les montants versés sont plutôt des indemnités pour couvrir les frais.

Activité de conseil

Si les deux types de conseil/comité ont pour intention de formuler des avis, cette activité se fait à des niveaux différents. Le Conseil d'administration focalise sur les aspects essentiels à la continuité de l'entreprise.

Par contre, le comité consultatif focalise le plus souvent sur une activité critique à un moment déterminé, ou bien sur un scénario de croissance spécifique. Les conseils (ou avis) portent donc en général sur un objectif (ou sur plusieurs objectifs) définis par le management.

Ces quelques informations sont peut-être un point de départ pour la mise en place d'une première structure d'accompagnement dans le contexte de votre entreprise. Vous avez des questions à ce sujet ? S'informer auprès d'autres entrepreneurs ou de coaches expérimentés est toujours un bon

investissement. Une vue externe sur votre situation permet souvent de remettre les choses à leur place. De plus amples informations sur les services Sirris dans ce contexte sont disponibles à <https://www.myadvisoryboard.be>.

Cet article a été publié initialement sur le site [Bloovi](#).

*Auteur : Laurens Luypaert, Spring Young Professionals, Laurens.luypaert@springprofessional.be,
tél. +32 493 19 66 91*

Auteurs



Peter Verhasselt